



FÉDÉRATION DES ARTS ÉNERGÉTIQUES ET MARTIAUX CHINOIS

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

KUNG-FU TAOLU TRADITIONNEL

Ont participé à la rédaction de ce document :

Gilles BONET, Bryan DARGOT, Hélène HUYNH-QUAN-SUU,
Serge LE PHAT VINH, Jean-Baptiste LEROY,
Bertrand MANIER, José PAVON et Filip RUDNICKYJ.

Merci de leur contribution

Validé par le Comité Directeur Fédéral du 26 septembre 2015



TABLE DES MATIÈRES

1 - LES COMPETITIONS DE KUNG-FU TAOLU TRADITIONNEL.....	5
1.1 - LES COMPETITIONS « OFFICIELLES »	5
1.2 - LES COMPETITIONS « OFFICIALISEES ».....	5
1.2.1 LA DEMANDE ECRITE.....	5
1.2.2 L'AUTORISATION.....	5
1.2.3 L'OFFICIALISATION ELLE-MEME	5
2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS	6
2.1 - LA LICENCE.....	6
2.2 - LES FEUILLES OFFICIELLES D'ENGAGEMENT.....	6
2.3 - LES DROITS D'INSCRIPTION	6
2.4 - LA CAUTION	6
2.5 - AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS	6
2.6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX	6
3 - OBLIGATION DU (DE LA) COMPETITEUR(TRICE)	7
4 - LE PASSEPORT SPORTIF ET LE PASSEPORT MEDICAL.....	7
5 - LES FORFAITS NATIONAUX	7
6 - DEROULEMENT DES PARTICIPATIONS	7
6.1 - DUREE	7
6.2 - CUMUL DES PASSAGES.....	7
7 - L'AIRE DE TAOLU.....	8
8 - LES COMPETITEURS	9
8.1 - CATEGORIES D'AGE.....	9
8.1.1 TABLEAU DES CATEGORIES	9
8.1.2 CALCUL DE L'AGE	9
8.2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX DIFFERENTS TYPES DE TAOLU	10
8.2.1 ÂGE MINIMUM ET MAXIMUM POUR LES TAOLU COMBINES (DUILIAN)	10
8.2.2 REGROUPEMENT DES CATEGORIES D'AGE	10
8.2.3 MIXITE (H/F).....	10
8.2.4 REPARTITION DES CATEGORIES.....	10
9 - LES CATEGORIES DE TAOLU.....	10
9.1 - TAOLU SEUL A MAINS NUES	11
9.2 - TAOLU SEUL AVEC ARMES	11
9.3 - TAOLU A PLUSIEURS.....	12
10 - LA TENUE.....	12
11 - ATTRIBUTION DES TITRES	12
12 - LITIGES.....	12
13 - RECLAMATIONS.....	12

14 - LE CLASSEMENT NATIONAL	12
14.1 - CLASSEMENT NATIONAL TAOLU ADULTES (MASCULIN ET FEMININ).....	12
15 - RECAPITULATIF DES CHAMPIONNATS NATIONAUX DE KUNG-FU TAOLU TRADITIONNEL	13



1 - Les compétitions de Kung-Fu Taolu traditionnel

Les deux sortes de compétitions sont :

1.1 - Les compétitions « officielles »

Ce sont les compétitions permettant la délivrance de « titres officiels » de Vainqueur ou de Champion dont les modalités et les « règlements particuliers » sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles) et apparaissent au calendrier national des compétitions. Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la FAEMC.

1.2 - Les compétitions « officialisées ».

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Tournois, Galas, Inter Clubs, Inter régions, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun « Titre Officiel » de Vainqueur ou de Champion.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, d'arbitrage et médicaux régissant les pratiques sportives.

L'officialisation d'une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite,
- L'autorisation de la compétition,
- L'officialisation.

1.2.1 La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- au niveau régional auprès du Comité régional du lieu d'organisation,
- au niveau national auprès de la fédération lorsqu'il y a participation de combattants étrangers. La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la FAEMC, règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer. Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date des combats (cachet de la poste) à l'autorité concernée.

Elle comporte un maximum d'informations et notamment :

- le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
- le programme détaillé de la compétition dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- Toutes les informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

1.2.2 L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (cachet de la poste faisant foi).

1.2.3 L'officialisation elle-même

L'organisateur fera retour de la feuille de résultat et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de résultat et de la feuille médicale et avoir lu le rapport de « bon déroulement » fait par le responsable fédéral désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

2 - Conditions de participation aux compétitions

2.1 - La licence

- Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants(es) LICENCIE(E)S au titre d'une association régulièrement affiliée à la FAEMC pour la saison en cours.
- Tout compétiteur doit présenter son timbre ou sa carte de licence de la saison en cours. Faute de présentation de la licence, le participant sera considéré et inscrits à la compétition en tant que non-licencié
- La participation de compétiteur non-licencié et ne faisant pas parti d'une association affiliée, est admise. Dans ce cas les frais de participation du pratiquant s'élève à 40€.

2.2 - Les feuilles officielles d'engagement

- Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle (informatisée ou non) d'engagement remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir au responsable des compétitions (comités départementaux, comités régionaux, selon le niveau) 15 jours avant la date de compétition (cachet de la poste faisant foi).
- La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements des compétitions, technique, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la FAEMC, ainsi que du règlement particulier à la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.
- Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.
- Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- Pour toutes les compétitions avec sélections (département, région) le (la) combattant(te) opte pour une catégorie de poids sans possibilité de changement.

2.3 - Les droits d'inscription

Les droits d'inscription aux diverses compétitions AEMC traditionnelles sont fixés par le comité directeur :

- à 5 euros pour les licenciés FAEMC
- à 40 euros pour les non-licenciés FAEMC.

2.4 - La caution

Aucune caution n'est fixée par la Fédération.

2.5 - Autorisation parentale pour les mineurs

Tout compétiteur ayant moins de 18 ans le jour de la compétition, doit présenter une autorisation parentale signée par son représentant légal (parent ou tuteur). Ce document est fourni par l'organisation.

2.6 - Conditions de participation aux championnats nationaux

Ces compétitions sont réservées aux compétiteurs et compétitrices de Pré-poussins à Vétérans 3 Masculins et Féminines en compétition séparée. Elles se déroulent au niveau national et comportent des sélections régionales (quand cela est possible). Les premiers et seconds de chaque catégorie sont qualifiés pour le championnat national. En cas de forfait de l'un des finalistes, le troisième peut alors prendre la place vacante. Cette sélection devra faire l'objet d'une demande écrite spéciale à l'attention du responsable national des compétitions, où, entre autres, le finaliste absent attestera de son forfait.

3 - Obligation du (de la) compétiteur(trice)

- Chaque combattant(te) doit présenter sa convocation ou attestation de sélection (pour participer aux championnats nationaux suite aux sélectifs régionaux), une pièce d'identité à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle en compagnie de son coach.
- Dès son arrivée dans la salle, chaque compétiteur(trice) doit se rendre au contrôle administratif où il doit présenter son passeport sportif aux officiels présents, ainsi que sa licence de la saison en cours et son passeport médical au médecin mandaté ou aux secouristes.
- La non-présentation des passeports (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du chef des Arbitres du niveau de la compétition).

4 - Le passeport sportif et le passeport médical

Ces passeports sont obligatoires pour tous(tes) les compétiteur(trice)s qui participent à des rencontres en compétition (officielle ou officialisée). Ils devront toujours être à jour, à savoir :

- être dûment remplis
- comporter obligatoirement : pour les compétiteur(trice)s participant à des rencontres de Kung-Fu Taolu Traditionnel (toutes catégories confondues) le « CERTIFICAT MÉDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU KUNG-FU EN COMPÉTITION SOUS FORME DE TECHNIQUE TAOLU ».

5 - Les forfaits nationaux

Le forfait devra parvenir, au plus tard quatre jours avant une rencontre (sauf accident de dernière minute) par mail ou par lettre recommandée avec AR au siège de la FAEMC, la date de l'accusé de réception faisant foi, accompagné du justificatif en question.

En cas de forfait non parvenu au siège de la FAEMC dans les délais ou de forfait au moment de la compétition, le concerné devra rembourser les frais engagés par son concurrent sur la base des frais réels engagés plafonnés selon les règles fédérales de remboursement en vigueur.

S'il ne s'acquitte pas de cette obligation, avant la fin de la saison sportive, il ne pourra plus participer à aucune compétition fédérale ultérieure. Cette impossibilité sera étendue au club où il est licencié, tant que l'obligation n'est pas satisfaite.

6 - Déroulement des participations

Les compétitions se dérouleront par série de passages par catégorie où chaque compétiteur(trice) fera au maximum deux essais (avec déduction de point selon le règlement d'arbitrage).

6.1 - Durée

Suivant les règlements particuliers des compétitions les Taolu se déroulent en un passage d'une durée de :

- 40 sec à 2 min pour les cadets à vétérans 3
- 30 sec minimum pour les benjamins et minimes
- 20 sec minimum pour les pré-poussins et poussins

6.2 - Cumul des passages

Un compétiteur ne pourra participer à plus de 6 catégories, parmi :

- 3 catégories mains nues (catégories 1 à 7)
- 3 catégories avec armes (catégories 8 à 11)
- 2 catégories en groupe (catégories 12 à 13)

7 - L'aire de Taolu

Pour les disciplines individuelles, et dans la mesure du possible, l'aire est un tapis rectangulaire de 14 mètres de long par 8 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 2 mètres.

Pour les disciplines collectives, et dans la mesure du possible, l'aire est un tapis rectangulaire de 16 mètres de long par 14 mètres de large et entourée par une zone de sécurité de 1 mètre.

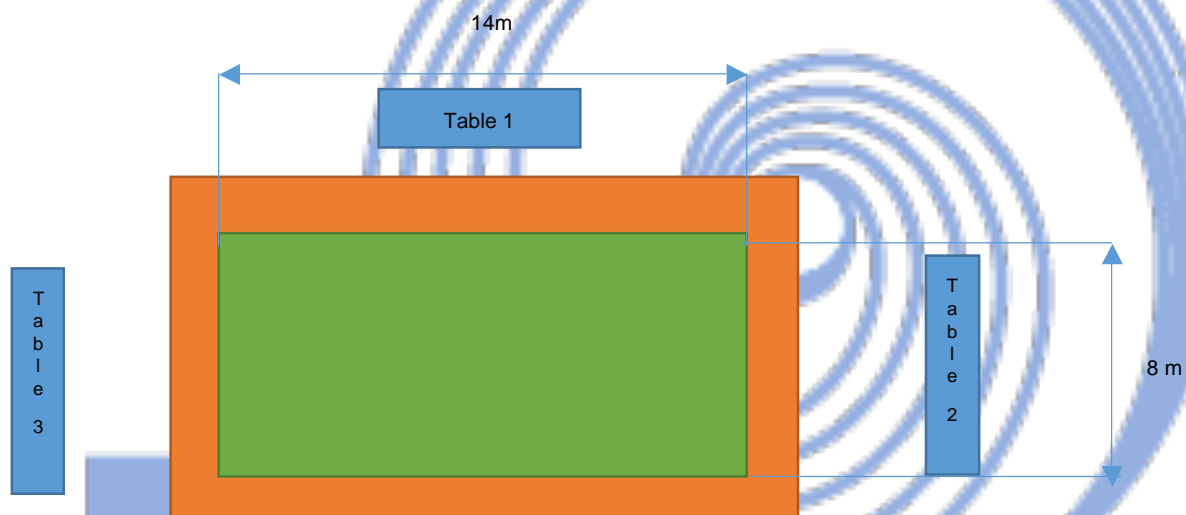


Table centrale

Table 4

faemc
arts énergétiques
et martiaux chinois

taichi chuan • qigong • kungfu
wushu traditionnels

8 - Les compétiteurs

8.1 - Catégories d'âge

8.1.1 Tableau des catégories

Les compétiteur(trice)s sont réparti(e)s en huit catégories d'âge qui sont :

Catégories JEUNES	Âge fédéral
Pré Poussins	7-8 ans
Poussins	9-10 ans
Benjamins	11-12 ans
Minimes	13-14 ans
Cadets	15-16 ans

Catégories ADULTES	Âge fédéral
Juniors	17-18 ans
Seniors	19 – 34 ans
Vétérans 1	35 - 45 ans
Vétérans 2	45 - 55 ans
Vétérans 3	56 ans et +

8.1.2 Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison **2015-2016** un combattant né en **1998 a 18 ans** (2015-1997 = 18).

Pour chaque saison, se référer à l'annexe « Catégories d'âge » qui sera mis à jour tous les ans.

SAISON : ANNÉE	2015 - 2016	2016
Année de naissance	Âges	Catégories
2009	7 ans	Pré Poussins
2008	8 ans	Pré Poussins
2007	9 ans	Poussins
2006	10 ans	Poussins
2005	11 ans	Benjamins
2004	12 ans	Benjamins
2003	13 ans	Minimes
2002	14 ans	Minimes
2001	15 ans	Cadets
2000	16 ans	Cadets
1999	17 ans	Juniors
1998	18 ans	Juniors
1997 - 1982	19 - 34 ans	Seniors
1981 - 1971	35 - 45 ans	Vétérans 1
1970 - 1961	46 - 55 ans	Vétérans 2
1960 -	56 - ans	Vétérans 3

8.2 - Conditions de participation aux différents types de Taolu

Catégories de Taolu	Catégorie JEUNES (Pré-poussins à Minimes)	Catégories ADULTES (Cadets à Vétérans 3)
Taolu individuel	Par sexe et catégorie d'âge	Par sexe et catégorie d'âge
Taolu combiné (Duilian)	-	Mixte (H/F) Regroupement d'âge possible
Taolu de groupe (Jiti)	Mixte (H/F) Regroupement d'âge possible	Mixte (H/F) Regroupement d'âge possible

8.2.1 Âge minimum et maximum pour les TAOLU combinés (Duilian)

Les compétiteurs doivent être au minimum Cadet pour participer et avoir 15 ans en âge fédéral.

Les vétérans 3 ne doivent pas avoir plus de 65 ans pour participer à la catégorie Duilian.

8.2.2 Regroupement des catégories d'âge

Les compétiteurs participants à un Duilian ou Jiti peuvent avoir au maximum 3 ans d'écart (catégories d'âge les plus proches) pour les Pré-poussins à Seniors. Pas de limite d'écart d'âge pour les catégories Seniors à Vétérans 3.

8.2.3 Mixité (H/F)

Les Duilian et Jiti peuvent être composés indifféremment de personnes du sexe féminin ou masculins (sous réserve de respecter les regroupements de catégories d'âge).

8.2.4 Répartition des catégories

En fonction du nombre de participants, l'organisation se réserve la possibilité de regrouper les compétiteurs (Duilian et Jiti notamment) avec les catégories d'âges et de sexe (mixité) les plus proches.

9 - Les catégories de Taolu

Les Taolu seront classés en différentes catégories cherchant à regrouper les formes en fonction de leurs similitudes.

Voici ci-dessous des tableaux classant les différentes catégories et donnant une liste non exhaustive des styles qui y sont rattachés.

arts énergétiques
et martiaux chinois

taichi chuan • qigong • kungfu
wushu traditionnels

9.1 - Taolu seul à mains nues

Numéro	Catégories	Description	Styles inclus
1	Nan Quan	Taolu issus des styles majoritairement originaires du sud de la chine.	Guandong, Fujian, Sichuan, Hong, Li, Mo, Cailifo, ...
2	Chang Quan	Taolu issus des styles majoritairement originaires du nord de la chine.	tongbei, fanzi, chuoqiao, pigua, ...
3	Shaolin	Taolu issus des différents styles Shaolin.	Songshan shaolingquan, ...
4	Wudang (externes)	Taolu issus des différents styles Wudang.	Baiji Quan, Xing Yi et autres formes externes
5	Styles imitatifs	Taolu ayant une forme imitant des archétypes animaux ou humains.	Houquan, Yinzhuaquan, Zuiquan, Wu Song tuokao, Tanglangquan, Ditangquan, Zonghequan, Minghequan, Heihuquan, Ditan, Xiang Xing Quan, ...
6	Wing Chun	Taolu issus du Wing chun et de ces formes dérivées.	Yongchun (Wingchun), ...
7	Autres disciplines	Tous Taolu ne correspondant pas aux catégories 1 à 7.	Autres styles chinois traditionnels ou sino-vietnamiens.

NB : Seront reconnus comme « Styles imitatifs », uniquement les écoles spécialisées imitatives. Les formes imitatives incluses dans les autres écoles seront rattachées à la catégorie de leur style d'appartenance.

9.2 - Taolu seul avec armes

Numéro	Catégories	Description	Armes incluses
8	Armes courtes	Taolu avec des armes manipulées à 1 ou 2 mains dont la longueur totale ne dépasse pas l'épaule de l'individu lorsqu'elle est mise au sol verticalement.	dao (sabre), jian (épée), dadao (grand sabre), etc.
9	Armes longues	Taolu avec des armes manipulées à 1 ou 2 mains dont la longueur totale dépasse l'épaule de l'individu lorsqu'elle est mise au sol verticalement.	gun (bâton), qiang (lance), pudao (hallebarde), etc.
10	Armes doubles	Tous Taolu utilisant une arme dans chaque main.	shuang dao (double sabre), shuang jian (double épée), shuang gou (double crochet) etc.
11	Armes flexibles	Taolu avec des armes souples ou ayant une ou plusieurs articulations.	lian jie gun (fléau à 2, 3 ou plus de branches), jiu jie bian (chaîne), san jie gun (tri-bâton), liu xing chui (dard lesté), etc.

9.3 - Taolu à plusieurs

Numéro	Catégories	Description
12	Duilian	Taolu de groupe de 6 personnes au moins.
13	Jiti	Combat codifié de 2 à 3 personnes.

10 - La tenue

Les compétiteurs doivent porter une tenue traditionnelle respectant la pudeur et la bienséance.

11 - Attribution des titres

L'attribution d'un titre de Champion ou de vainqueur nécessite la participation du (de la) compétiteur(trice) concerné(e) à au moins une participation effective.

12 - Litiges

Pour les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige en compétition, un comité d'appel constitué par le Responsable des Compétitions et le Responsable des Juges et Arbitres du niveau de la compétition concerné statuera, ses décisions seront sans appel.

13 - Réclamations

En cas de contestation d'une décision de compétition, un club a le droit de déposer «réclamation». Toutefois, ce principe doit suivre certaines règles et modalités précises :

- Le compétiteur concerné ou le responsable du club, peuvent déposer réclamation
- La réclamation doit être déposée auprès du responsable de la compétition dans le quart d'heure qui suit l'annonce de la décision concernée
- En cas de réclamation une caution de 50€ sera demandée (caution rendue si la réclamation est justifiée, caution conservée par la FAEMC dans le cas contraire).

Elle ne peut concerner :

- qu'une faute technique évidente d'arbitrage
- qu'une erreur matérielle évidente dans le déroulement pratique de la rencontre
- qu'une erreur comptable évidente dans le décompte des points
- qu'un non-respect évident des réglementations

14 - Le classement National

Dans le but d'établir une liste annuelle des compétiteurs et compétitrices inscrits par ordre hiérarchique en fonction de leurs niveaux sportifs, il est institué les classements nationaux suivants :

- Classement National Taolu adultes (masculin)
- Classement National Taolu adultes (féminin)
- Classement National Taolu jeunes (masculin)
- Classement National Taolu jeunes (féminin)

14.1 - Classement National Taolu Adultes (masculin et féminin)

Le classement national Taolu adultes (masculin et féminin) est organisé à partir du résultat du Championnat. Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout compétiteur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat.

15 - Récapitulatif des championnats Nationaux de Kung-fu Taolu Traditionnel

Pour toutes les catégories de sexe et d'âge excepté Pré-poussins et poussins, l'accès au championnat national fera suite aux sélections régionales, sauf si les sélections régionales n'ont pas lieu au cours de la saison.

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX ADULTES DE KUNG FU SANSHOU TRADITIONNEL sont :

- LE CHAMPIONNAT NATIONAL JUNIORS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL
- LE CHAMPIONNAT NATIONAL SENIORS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL
- LE CHAMPIONNAT NATIONAL VÉTÉRANS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

LES CHAMPIONNATS NATIONAUX JEUNES DE KUNG FU SANSHOU TRADITIONNEL sont :

- LE CHAMPIONNAT NATIONAL BENJAMINS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL
- LE CHAMPIONNAT NATIONAL MINIMES de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL
- LE CHAMPIONNAT NATIONAL CADETS de KUNG-FU SANSHOU TRADITIONNEL

Pour les catégories Pré-poussins et Poussins en compétition séparée, les compétitions se déroulent **uniquement** au niveau régional.

